

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 3 décembre 2025

| Objet de la délibération  |
|---|
| Cadeaux pour départs des agents,<br>instituteurs et autres événements |

| Numéro de la délibération |
|---------------------------|
| N° 29.2025                |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 17 novembre 2025       |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 10 décembre 2025 |

L'an deux mille vingt-cinq, et le trois décembre à 17h00,

Le Conseil Syndical du SIVOM de la Grave – Villar d'Arène, dûment convoqué le dix-sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier FONS.

**Présents :** Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE, Valérie BUCH

*Nombre de membres en exercice : 6*

*Nombre de membres présents : 6*

*Nombre de pouvoirs : 0*

*Nombre de votants : 6*

*Le quorum (4) est atteint (6 présents)*

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre PIC

\* \* \*

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau pour les agents et les instituteurs qui ont fait valoir leurs droits à la retraite ainsi que pour d'autres évènements tels qu'une mutation, un départ volontaire, une naissance, un mariage...

Dans le cadre de la politique d'action sociale du SIVOM.

Afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel du SIVOM La Grave – Villar d'Arène et instituteurs du groupe scolaire la Meije.

Le Président **PROPOSE**, aux membres du Conseil Syndical de prendre une délibération pour l'ensemble des agents (titulaires ou contractuels) et instituteurs du groupe scolaire la Meije dans le cadre d'un départ à la retraite, une mutation, un départ volontaire, une naissance, un mariage. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat...) sera d'une valeur maximale de 200€.

AR Prefecture

005-240500264-20251203-29\_2025-DE  
Reçu le 10/12/2025

Délibération n°29.2025 – Cadeaux pour départs des agents, instituteurs et autres evenements

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE**

-d'approuver le principe d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou contractuels et instituteurs au groupe scolaire la Meije dans le cadre d'évènements tels que départs en retraite, mutation, départ volontaire, naissance, mariage d'un montant maximum de 200€.

-d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2025 à l'article 623

*Nombre de voix pour : 6*

*Nombre de voix contre : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

*Nombre de départs : 0*

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Olivier FONS



Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre PIC

**AR Prefecture**

005-240500264-20251203-29\_2025-DE  
Reçu le 10/12/2025

Délibération n°29.2025 – Cadeaux pour départs des agents, instituteurs et autres événements  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.